

Le piéton-roi dans les centres

Chambéry : un rond-point à priorité piétons

Cette opération s'inscrit dans la politique de priorité aux piétons et aux vélos, suivie depuis plus de 20 ans par la ville de Chambéry dans le centre ville. Cette politique d'aménagement s'attache à modifier les rapports existant entre les différents usagers de l'espace public.

Par l'affirmation de la mixité spatiale, par la traduction spatiale de cette mixité, les aménagements instaurent un nouveau contrat moral et de nouveaux comportements urbains entre les usagers de la ville.

À l'époque de l'aménagement, le site est une route nationale drainant 15 000 véhicules/jour et 3 000 piétons/jour. Situé entre la nouvelle médiathèque et le quartier ancien, le lieu permet d'offrir un parvis au bâtiment tout en établissant une liaison piétonne prioritaire, lisible et confortable entre le centre ville et l'Espace Curial.

Le projet est constitué d'un plateau piétonnier surélevé de 100 mètres de long. Des dispositifs ralentisseurs disposés de part et d'autre du plateau assurent la modération de la vitesse : à l'Ouest, la rue quitte le tracé de l'ancienne nationale et crée une chicane ; à l'Est, un rond-point à priorité piétons règle les problèmes de priorité des véhicules et ralentit l'allure.

L'aménagement est à la fois urbain et contraignant ; la priorité du piéton est d'une lecture évidente pour l'automobiliste qui s'adapte à ce nouveau partage de l'espace public.

La ville de Chambéry a réalisé de nombreux aménagements du même type – du simple passage surélevé au plateau surélevé organisé autour d'un giratoire – tous destinés à redonner la priorité aux piétons.

MATÉRIAUX

- asphalte gris,
- pavés porphyre,
- dalles de pierre calcaire pour le giratoire,
- bornes métalliques,
- éclairage classique par candélabres auquel s'ajoute un semis de balises d'aérodrome implantées de façon aléatoire sur l'ensemble du parvis (parties circulées aussi bien que non circulées).

RÉSULTATS OBTENUS

Si l'espace public est devenu plus urbain, lisible et praticable, les résultats montrent aussi la disparition des accidents depuis l'aménagement (30 accidents au cours des 10 années précédentes).

ENSEIGNEMENTS

Cette politique d'aménagement se poursuit aujourd'hui dans le même esprit. L'ensemble du centre ville, constitué en zone à vitesse limitée à 30 km/h, a fait ou fait encore l'objet d'aménagements selon ces principes.

ACTEURS

Les services techniques municipaux en concertation avec l'architecte de la médiathèque.

ÉLÉMENTS DE COÛT

De l'ordre de 1 000 F/m²

PERSONNE À CONTACTER

Michel Deronzier, DGST de la ville de Chambéry - Tél. 04 79 60 20 90

© Ville de Chambéry



La rue de la République réaménagée

© Ville de Chambéry



Avant-après, la réalisation du plateau piétonnier et du rond-point à priorité piétons